Le Parlement s’allège !

Par JFB le ven 28/10/2011 - 13:33

Réduction du nombre de députés

Le gouvernement, dont le parti politique de centre-droit, le Fidesz, détient les 2/3 des sièges au Parlement, prend aujourd’hui des mesures conformes à ses promesses électorales, pour réduire le nombre de députés. Ils passeront ainsi de 386 à 200.

Le gouvernement prétend qu’avec cette baisse significative du nombre de députés, il sera possible de faire des économies importantes dans le budget de l’Etat, mais cette vision optimiste est critiquée par un grand nombre de politologues.

Selon Zoltán Tóth, spécialiste des élections, si déjà en 2010 le nouveau mode de calcul pour les législatives avait été en vigueur, ce n’est pas les 2/3 des sièges que le Fidesz aurait obtenus, mais les 4/5ème. “Cela signifie que ce mode de calcul favorisera le futur parti vainqueur et cela pourrait un jour se retourner contre lui ” – a précisé M. Tóth.

Les nouvelles mesures en la matière présentées récemment par le président du groupe Fidesz au Parlement, János Lázár, visent d’abord à modifier le mode de scrutin : seulement 106 députés seront élus par la voie du scrutin uninominal, alors que 96 députés pourront entrer au Parlement par un scrutin de liste. De plus, il n’y aura plus qu’un seul tour au lieu des deux tours traditionnels, et les électeurs votant dans les territoires transfrontaliers ne pourront voter que pour les députés inscrits sur la liste nationale.

Mais la proposition de Lázár ne s’arrête pas là : le nombre de députés diminuera bien entendu, mais ceux qui auront la chance d’être élus ou reconduits au sein de cette grande “Maison de la Nation” verront leur salaire augmenter à partir du 1er septembre 2012. Son montant sera fixé à la somme brute de 750 000 forints. La “mauvaise nouvelle” pour les parlementaires, c’est que la plupart d’entre eux n’auront plus droit aux indemnités de logement qui concernaient bien évidemment

ceux qui n’avaient pas de domicile fixe à Budapest. Comme lot de consolation, ils recevront quand même une carte d’essence et pourront faire le trajet entre le Parlement et leur domicile provincial tous les jours au frais de l’Etat. Pour être plus précis, la future loi stipule quand même que les députés qui ne possèdent pas de domicile à Budapest ou dont aucun membre de leur famille ne demeure dans la capitale, pourront continuer de bénéficier de l’indemnité de logement. Nous pouvons être sûrs que le contrôle pour l’obtention ou pas de cette indemnité sera très strict ! Et au moment où la tension montait sur les bancs des parlementaires au vu de cette mesure “insupportable”, Monsieur Lázár a déclaré : „Ne vous inquiétez pas mes chers camarades, très prochainement, votre travail quotidien sera allégé puisque nous allons vous permettre de salarier une deuxième assistante». Tout cela, une nouvelle fois aux frais de l’Etat !

La proposition de János Lázár n’a pas reçu toutefois un écho très positif, même au sein des députés Fidesz qui n’apprécient pas forcément l’idée de perdre quelques centaines de milliers de forints par mois. L’intérêt général d’abord !

-

Catégorie
Agenda Culturel